

## Conclusions de la LXII<sup>e</sup> COSAC

1<sup>er</sup> – 3<sup>e</sup> décembre 2019, Helsinki

### 32<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC

1. La COSAC remercie le secrétariat d'avoir préparé le 32<sup>e</sup> rapport semestriel qui a vocation à évaluer différents aspects de ses actuelles formes d'organisation du travail. Ce rapport souligne la nécessité de réévaluer l'utilité de rapports semestriels (RS). Les parlements sont partagés. Ils se demandent en effet s'ils devraient être élaborés chaque semestre ou en réponse à un besoin d'information spécifique identifié par la présidence. La présidence en exercice devrait être aux avant-postes afin de s'assurer que chaque RS correspond à des besoins largement partagés par les parlements.
2. La COSAC juge que bien que la plupart des parlements nationaux soient satisfaits de l'influence que chacun exerce sur la prise de décisions en matière d'UE au sein de son État membre, une majorité d'entre eux constate également la nécessité d'améliorer la manière dont leur avis motivé et les procédures de dialogue politique contribuent au processus législatif européen. La COSAC invite les futures présidences à poursuivre le débat dans ce domaine.
3. La COSAC note qu'en dépit de divergences d'opinion, une majorité des différentes chambres sont ouvertes à la possibilité d'étudier la question de faire appel au secrétariat de la COSAC dans le cadre d'autres conférences interparlementaires récurrentes sous réserve d'un examen général de ses missions et de ses ressources. La COSAC note que la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne qui se tiendra en mai 2020 aura pour mission de mettre à jour les Lignes directrices de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE sur la coopération interparlementaire. La COSAC appelle les troïkas présidentielles à collaborer à la recherche de synergies entre les conférences interparlementaires permanentes.

### Transparence et accès des parlements à l'information

4. La COSAC se félicite des efforts déployés par le gouvernement finlandais dans le cadre de la présidence de l'UE sur la question de la transparence législative et de la responsabilité démocratique et appelle les futures présidences à poursuivre ce travail. La COSAC constate que la question de la transparence, de la responsabilité démocratique et de l'accès du public à l'information, et plus particulièrement concernant le Conseil de l'UE et les trilogues législatifs de l'UE, a été soulevée par plusieurs délégations lors de plusieurs COSAC successives mais n'a pas pu être mise à l'ordre du jour de l'assemblée plénière. La COSAC considère que celle-ci relève de son domaine de compétence mais qu'un débat en assemblée plénière implique une expérience et une compréhension largement partagées de la question et de la manière dont elle doit être débattue. La COSAC invite les parlements intéressés ainsi que les futures présidences en exercice à étudier plus en profondeur la manière de formuler et de discuter de la problématique de la transparence, de la responsabilité démocratique et de l'accès du public à l'information sous un angle qui soit pertinent pour une multitude de parlements.

### Visibilité en ligne de la COSAC

5. La COSAC prend note du fait que la 40<sup>e</sup> COSAC (Vienne, novembre 2010) a salué la migration de son site Internet vers la plate-forme IPEX et a appelé à la finalisation de ce processus avant la 41<sup>e</sup> COSAC. Toutefois, elle regrette que cela n'ait pas abouti et appelle la présidence croate à suivre de près sa finalisation dans les meilleurs délais. La COSAC considère l'IPEX comme un outil de référence

important pour les parlements et le public, qui s'attendent à ce que les bases de données et les coordonnées soient toujours exactes et à jour.

#### Reconduction du mandat du membre permanent du secrétariat de la COSAC

6. La LXII<sup>e</sup> COSAC prend acte avec approbation de la décision des Présidents de reconduire le mandat de M. Kenneth CURMI (Malte) en tant que membre permanent de son secrétariat pour la période 2020-2021.